

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDIQUE-ES DU SNFOLC-71 REUNIE LE 15 FEVRIER 2024 :

L'assemblée générale des syndiqué-es du SNFOLC de Saône et Loire se tient une nouvelle fois dans un contexte de mobilisation contre les mesures du gouvernement Macron-Attal, véritable programme de guerre contre l'ensemble des travailleurs et de la jeunesse.

Le gouvernement vient en effet d'annoncer des mesures d'une brutalité extrême : l'application de la loi immigration, loi raciste et discriminatoire qui porte atteinte aux droits sociaux et familiaux des travailleurs et étudiants d'origine étrangère mettant en danger nos collègues (contractuels, AED, AESH) et nos élèves ; le durcissement de la réforme de l'assurance chômage ; l'acte 2 de la loi travail ; la simplification des normes ; les réductions des dépenses de santé (3,5 milliards pour 2024, 6 milliards prévus pour 2025). En revanche les dépenses militaires augmentent considérablement (413 milliards d'euros consacrés aux dépenses d'armement d'ici 2030, soit une augmentation de 40%), le gouvernement faisant ainsi le choix d'engager des moyens dans de nombreuses guerres et de soutenir (par la vente d'armes) les bombardements qui servent à massacrer la population palestinienne à Gaza.

Dans ce contexte de « guerre » contre les travailleurs et la jeunesse, l'Assemblée Générale des syndiqués du SNFOLC de Saône et Loire réaffirme les revendications suivantes et s'engage à les défendre.

1/ Pour la défense de notre système de retraite

L'AG revendique :

- l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Dussopt , réforme antidémocratique imposée grâce à l'arme institutionnelle du 49-3 et contre laquelle des milliers de travailleurs se sont mobilisés en 2023

- l'augmentation des pensions .**
- le maintien du code de pensions civiles et militaires**
- le retour à une retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités de cotisation et le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois**
- le rétablissement de la cessation progressive d'activité**

2/ Pour la défense des salaires et du statut des fonctionnaires :

Parce que le gouvernement gèle à nouveau le point d'indice et n'entend plus négocier sur ce point, parce que, de l'aveu même d'Attal, le pacte n'est pas une revalorisation puisqu'il est conditionné à des tâches supplémentaires, parce que la plupart des enseignants n'ont eu en tout et pour tout qu'un doublement de l'ISO et une augmentation ridicule du point d'indice (1,5 %) donc bien inférieure à l'inflation, en conséquence :

L'AG du SNFOLC 71, avec l'ensemble de notre fédération FNEC-FP- FO, revendique :

- la transformation des primes en point d'indice**
- l'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, dans l'immédiat a minima de 10%, et l'ouverture de négociations pour le rééchelonnement des grilles afin de rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans, soit 27,5%.**

Elle s'oppose au chantier « carrières et rémunération des fonctionnaires » prétendant récompenser « l'engagement et la performance individuelle et collective » parce qu'il constitue une nouvelle attaque contre notre statut : en individualisant nos carrières, en supprimant l'augmentation à l'ancienneté et en introduisant « un salaire au mérite » rompant ainsi avec le

principe d'égalité de traitement des fonctionnaires.

L'AG revendique :

- **le maintien du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique**
- **l'abrogation de PPCR et de la loi de Transformation de la Fonction Publique**
- **le rétablissement des CAPA**
- **un véritable statut pour les AED et les AESH mettant ainsi un terme à leur précarité**
- **l'abandon des formations imposées en dehors des heures de cours ou durant les vacances scolaires et le respect du volontariat dans les formations.**

3/ Contre le « choc des savoirs » :

- Parce qu'il entérine la suppression de l'heure de technologie en 6^{ème}, exposant les enseignants de Technologie à un véritable « plan social » comparable à celui subi par les professeurs de STI en 2012-2013.
- Parce qu'il désorganise les collèges par l'instauration de groupes de niveaux « flexibles » en Mathématiques et en Français grâce aux heures récupérées sur des dispositifs qui de fait disparaîtront (dédoublement , options , heures disciplinaires) étant donné que les moyens alloués pour former ces groupes sont insuffisants.
- Parce qu'il trie les élèves en organisant les cours de Mathématiques et de Français en groupes de niveaux ce qui accroîtra les inégalités et stigmatisera les élèves en difficulté.
- Parce qu'il explose le groupe classe, à l'image de ce qui s'est fait dans les lycées avec la réforme Blanquer, fragilisant ainsi les jeunes élèves qui ont besoin de repères.
- Parce qu'il dénaturera la mission de professeur principal puisque des professeurs de Français et de Mathématiques seront amenés à être professeurs principaux d'élèves qu'ils n'ont pas en classe.
- Parce que l'ajout d'une ½ heure d'EMC sous la forme d'actions d'engagement citoyen et le regroupement des enseignements artistiques avec une nouvelle activité théâtre et Histoire de l'Art risquent de les externaliser de l'éducation nationale et menacent donc les professeurs qui les enseignent.
- Parce qu'il remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés.
- Parce qu'il fait porter la responsabilité de l'échec scolaire et du passage dans les classes supérieures sur les professeurs ou les PE qui seraient amenés à proposer des cours supplémentaires (jusqu'à 2 h) par le biais d'heures supplémentaires ou du Pacte.

L'AG du SNFOLC 71 dénonce la mesure qui consiste à envoyer des élèves qui n'ont pas eu leur brevet dans des « classes prépa lycée » où les élèves auront un enseignement disciplinaire allégé et des heures consacrées à la « découverte professionnelle et à la méthodologie ». A l'issue de cette année de « prépa » ces élèves risquent de ne pas avoir d'autres choix que l'apprentissage ou le Service National Universel .

L'AG revendique :

- **l'abandon du « choc des savoirs »**
- **le rétablissement de l'heure de technologie en 6^o et de l'heure de soutien ,**
- **l'abandon de l'obligation de participer au stage en entreprise ou au SNU pour les élèves de 2nde.**

4/ Contre la réforme du lycée et du LP :

L'AG revendique :

- **l'abandon de la réforme de la voie professionnelle**
- **l'abrogation de la réforme Blanquer des lycées et du baccalauréat**
- **le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national avec des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales en fin d'année et comme 1er grade d'accès à la filière de son choix**
- **La suppression de parcoursup**

5/ Des moyens pour répondre aux besoins de tous les établissements .

L'AG dénonce les coupes budgétaires qui conduisent de nouveau à la suppression de 60 postes dans l'académie alors que de nombreuses classes dans notre département seront surchargées avec un maximum fixé à 31 élèves en collèges et 36 en lycée.

Elle dénonce les économies budgétaires qui détruisent l'enseignement spécialisé qui permettait aux élèves les plus fragiles de suivre une scolarité adaptée.

L'AG revendique :

- **L'annulation de toutes les suppressions d'heures d'enseignement disciplinaires, de postes, de classes ; le maintien de toutes les heures, postes et classes menacés de suppression ; la création des heures, postes statutaires et classes nécessaires**
- **La création de postes d'infirmier-e-s, d'assistant-e social-es, Psy-EN, d'AED et d'AESH en gardant ces deux métiers bien distincts**
- **L'embauche immédiate de contractuels pour répondre aux besoins urgents et l'instauration d'un plan de titularisation ouvert à tous les contractuels volontaires**
- **La suppression des décrets instaurant les HSA obligatoires**
- **Le rétablissement du mi-temps de formation initiale en INSPE pour tous les stagiaires.**
- **L'abandon de l'Acte II de l'école inclusive**
- **L'abandon du Pacte (dont le financement a servi à déréglementer et supprimer des postes) et l'utilisation de ce budget pour ouvrir des classes et des postes nécessaires**
- **Le strict respect de la loi 1905 : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.**

6/ Agir contre toutes ces contre-réformes

Les succès des grèves du 15 janvier (annulation des fermetures de CPGE), du 25 janvier (manifestation à Paris à l'appel de la FnecFPFO contre l'Acte II de l'école inclusive) et du 1er février sont un point d'appui pour organiser l'action commune sur ces revendications, afin de mettre en échec les réformes et mesures annoncées par le gouvernement.

Dans ce sens, suite à l'appel du SNFOLC national à **une conférence nationale le 29 mars contre « choc des savoirs »**, pour la défense des disciplines et des diplômes nationaux, l'AG s'engage à faire connaître cette initiative dans les établissements et aux autres organisations syndicales afin de la préparer.

L'AG appelle pour cela à la tenue de **réunions dans les établissements pour établir les revendications, et pour discuter des moyens d'action** (motion, demande d'audience, rassemblement ou manifestation devant la DSDEN, le Rectorat ou le ministère, blocage d'établissement, grève et sa reconduction.

Résolution adoptée à l'unanimité